



Ville de Lisle-sur-Tarn

Affiché le 19 avril 2016

(article L2121-25 du CGCT)

CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu

Date de la séance : 12 avril 2016

Absents excusés (pouvoirs) :

ROUQUETTE Camille donne pouvoir à GAILLAC Patrick
THIERY Pascal donne pouvoir à SABY Alain
ZION Philippe donne pouvoir à LOPEZ Anthony
DAVID Laurent donne pouvoir à Virginie CHAPUS (jusqu'à la question n°2)

Absents (à partir de la question n°4) : BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est adopté à **L'UNANIMITE**.

2. Adoption des procès-verbaux des séances du 27 Novembre 2015, du 28 janvier 2016 et du 10 mars 2016

Procès-verbal du 27 novembre 2015 : adopté à **L'UNANIMITE**

Procès-verbal du 28 janvier 2016 : adopté à **L'UNANIMITE**

Procès-verbal du 10 mars 2016 : adopté à **LA MAJORITE** (6 contre : BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

3. Décisions municipales

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° DCM16042014_035 du 16 avril 2014.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

4. Finances – Commune – Budget primitif 2016

M. Laurent DAVID rejoint la séance en cours d'exposé (19h08), avant le vote de la question.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif suivant :

		BP
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		3 824 400,00 €
O11	Charges à caractère général	829 290,00 €
6042	Achats de Prestations de Services	100 000,00 €

60611	Eau & assainissement	45 000,00 €
60612	Energie-électricité	125 000,00 €
60621	Combustibles	23 000,00 €
60622	Carburants	25 000,00 €
60623	Alimentation	4 500,00 €
60624	Produits de traitement	3 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	550,00 €
60631	Fournitures d'entretien	13 500,00 €
60632	F. de petit équipement	45 000,00 €
60633	F. de Voirie	1 000,00 €
60636	Vêtements de travail	4 400,00 €
6064	Fournitures administratives	8 300,00 €
6065	Livres,disques,cassettes	350,00 €
6067	Fournitures scolaires	11 000,00 €
6068	Autres matières & fournitures	4 300,00 €
611	Contrats prestat° services	48 940,00 €
6135	Locations mobilières	25 290,00 €
61521	Entretien de terrains	12 000,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	13 000,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	25 000,00 €
615232	Entretien et réparations réseaux	20 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	20 265,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00 €
6156	Maintenance	42 100,00 €
6161	Assurances multirisques	30 000,00 €
6182	Doc. générale et Technique	1 800,00 €
6184	Versements à des organ.form.	6 000,00 €
6188	Autres frais divers	3 100,00 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	2 000,00 €
6226	Honoraires	4 000,00 €
6228	Divers	12 000,00 €
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	44 200,00 €
6236	Catalogues et imprimés	5 500,00 €
6237	Publications	12 000,00 €
6247	Transp.collectifs	3 500,00 €
6251	Frais de déplacement	1 300,00 €
6261	Frais d'affranchissement	8 500,00 €
6262	Frais de télécommunication	17 500,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 370,00 €
6282	Frais de gardiennage	475,00 €
62848	Redevances déchets	7 000,00 €
63512	Taxes foncières	8 500,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	550,00 €
637	Autres impôts & taxes	35 000,00 €
012	Charges personnel & frais assimilés	1 790 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	47 770,00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	18 820,00 €
6338	Autres impôts & taxes	3 100,00 €
64111	Rémunération principale (PT)	815 500,00 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	28 000,00 €
64118	Autres indemnités (PT)	120 000,00 €
64131	Rémunération	137 500,00 €
64136	Indemnités de préavis et de licenciement	7 800,00 €
64138	Autres indemnités (PT)	9 800,00 €
64168	Autres	40 280,00 €
6417	Rémunération des apprentis	31 500,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	134 200,00 €
6453	Cotisations caisses retraite	261 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	12 140,00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	34 590,00 €

6456	Cotisations FNC suppl.fam.	53 650,00 €
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	1 550,00 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	19 900,00 €
6475	Médecine du travail	7 500,00 €
6478	Autres charges sociales	5 000,00 €
6488	Autres charges	400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	370 600,00 €
651	Redevances pour concessions	850,00 €
6531	Indemnités élus	65 000,00 €
6532	Frais de mission élus	800,00 €
6533	Cotisations retraite élus	3 500,00 €
6534	Cot. Part Pat. Elus	5 500,00 €
6553	Service d'incendie	83 000,00 €
65548	Contribution organ.regroup.	24 950,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	45 000,00 €
657348	Communes	12 000,00 €
657362	CCAS	10 000,00 €
6574	Subv. fonct. person. droit privé	120 000,00 €
66	Charges financières	357 610,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	366 473,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	160 401,00 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 169 264,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
673	Titres annulés (exerc.antér.)	2 000,00 €
014	Atténuations de produits	1 000,00 €
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	120 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	353 900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	353 900,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		3 824 400,00 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	243 800,00 €
70311	Concessions dans les cimetières	4 300,00 €
7067	Participation Familles CLAE/CLSH	220 000,00 €
70688	Autres prestations de services	15 000,00 €
70878	Remb par autres redevables	4 500,00 €
73	Impôts & taxes	2 264 400,00 €
73111	Contributions directes	1 934 000,00 €
7321	Attribution de compensation	143 000,00 €
7325	Fonds National de Péréquation	82 400,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	90 000,00 €
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00 €
74	Dotations & participations	1 241 200,00 €
7411	Dotation forfaitaire DGF	375 880,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	380 000,00 €
74127	Dot nationale de péréquation	145 000,00 €
74718	Etat Autres (Fonds d'Amorçage TAP)	1 200,00 €
74748	Subventions communes	14 000,00 €
74751	GFP de rattachement	25 720,00 €
7478	Participation CAF/MSA CLSH	180 000,00 €
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe prof.	1 400,00 €
74834	Etat/compens.taxe fonc.	45 000,00 €
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	43 000,00 €
7488	Autres attribut° et participat°	30 000,00 €
75	Autres produits & gestion courante	8 000,00 €
752	Revenus des immeubles	8 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00 €
013	Atténuation de charges	66 000,00 €

6419	Remb. rémunérations personnel	66 000,00 €
------	-------------------------------	-------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 208 900,00 €
041	Opérations d'ordre	135 000,00 €
041	Opérations d'ordre	135 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	456 186,00 €
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	333 161,00 €
16441	Opérations Afférentes à l'Emprunt	122 782,00 €
16818	Autres Emprunts Autres Prêteurs (CAF)	243,00 €
204	Immobilisations Incorporelles	55 000,00 €
204151	GFP de rattachement	55 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	498 987,00 €
2112	Terrains de voirie	221 187,00 €
21318	Autres bâtiments publics	197 800,00 €
21534	Réseaux d'électrification	30 000,00 €
21571	Matériel de voirie	50 000,00 €
23	Immobilisations en Cours	63 727,00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	63 727,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 208 900,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	353 900,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	353 900,00 €
040	Opérations d'Ordre	120 000,00 €
28	Amortissements Immobilisations	120 000,00 €
041	Opérations d'Ordre	135 000,00 €
041	Opérations d'ordre	135 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	240 000,00 €
10222	FCTVA	190 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	50 000,00 €
13	Subventions d'Investissement	110 000,00 €
1322	Régions	5 000,00 €
1323	Départements	25 000,00 €
13251	GFP de rattachement	40 000,00 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	40 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €
1641	Emprunts	250 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 824 400,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 824 400,00 €
SOLDE	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 208 900,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 208 900,00 €
SOLDE	- €

SOLDE GENERAL - €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

5. Finances – Assainissement – Budget primitif 2016

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif suivant :

		BP
Dépenses de Fonctionnement		87 000,00 €
66	Charges financières	17 397,71 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 837,36 €
66112	ICNE rattachés	-439,65 €
67	Charges exceptionnelles	5 017,31 €
673	Titres Annulés (exerc.antér.)	5 017,31 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 584,98 €
6811	ORDRE Dotations aux Amortissements.	54 584,98 €
023	ORDRE Virement à l'Investissement	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00 €

		87 000,00 €
Recettes de Fonctionnement		87 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 593,38 €
777	Quote-Part des Subventions	46 593,38 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	40 250,00 €
70611	Redevance Assainissement Collectif	23 000,00 €
70613	Participation Assainissement Collectif	17 250,00 €
77	Produits exceptionnels	156,62 €
778	Autres produits exceptionnels	156,62 €

		109 740,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		109 740,00 €
040	Opérations d'ordre	46 593,38 €
1391	Subventions d'Equipement	46 593,38 €
16	Emprunts et dettes assimilés	33 298,99 €
1641	Emprunts	33 298,99 €
21	Immobilisations corporelles	29 847,63 €
2156	Réseaux d'assainissement	29 847,63 €

		109 740,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		109 740,00 €
021	Opérations d'ordre	10 000,00 €
021	Virement du Fonctionnement	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre	54 584,98 €
28156	Amortissements des immobilisations	54 584,98 €
13	Subventions d'Investissement	45 155,02 €
13111	Agence de l'eau	38 798,60 €
1313	Département	6 356,42 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	87 000,00 €
SOLDE	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	109 740,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	109 740,00 €
SOLDE	- €

SOLDE GENERAL	- €
----------------------	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

6. Finances – Taux des taxes locales 2016

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2016 comme suit :

BASES	2015	2016	Evolution
TH	5 201 703 €	5 253 720 €	1,00%
TFB	3 332 607 €	3 365 933 €	1,00%
TFNB	227 040 €	229 310 €	1,00%

TAUX	2015	2016	Evolution
TH	14,61%	14,61%	0,00%
TFB	29,23%	29,23%	0,00%
TFNB	80,00%	80,00%	0,00%

IMPOTS	2015	2016	Evolution
TH	759 969 €	767 568 €	1,00%
TFB	974 121 €	983 862 €	1,00%
TFNB	181 632 €	183 448 €	1,00%
	1 915 722 €	1 934 879 €	

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

7. Finances - Participation au fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur - Année 2016

Il est proposé de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur pour l'exercice 2016 au montant de 32 727 €.

La participation est déterminée sur la base des dépenses acquittées par la commune pour le fonctionnement des écoles publiques. Le calcul fait ressortir une dépense globale de 977,18 € pour un enfant scolarisé en maternelle et de 329,31 € pour un enfant scolarisé en élémentaire.

L'effectif retenu pour le calcul de la participation est de 19 enfants scolarisés en classes maternelles et de 43 enfants scolarisés en classes élémentaires (effectif de la rentrée scolaire 2015/2016, non compris les enfants résidents hors commune).

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

8. Finances – Subventions aux associations 2016

Le conseil municipal devra se prononcer sur les subventions aux associations pour l'exercice 2016 selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Associations	2016		
	Subvention	Subvention exceptionnelle	Total
ASL Rugby	2 000 €	1 000 €	3 000 €
APP Pêche	300 €	100 €	400 €
Avenir du Tennis Lillois	1 860 €	3 517,44 €	5 377,44 €

Coureur de Fond -Semi-Marathon - Athlétisme	500 €	300 €	800 €
Diane Lisloise	100 €	- €	100 €
Ecurie des deux rives	300 €	- €	300 €
Football Club Lislois	3 300 €	300 €	3 600 €
Judo Club Lislois	2 360 €	- €	2 360 €
Lisle Rando	100 €	100 €	200 €
Union Bouliste Lisloise	500 €	300 €	800 €
Sportives du Collège"JMG Le Clézio"	1 340 €	- €	1 340 €
Tarn Dadou BASKET Club Lislois	500 €	- €	500 €
LSTBad (Club de Badminton	500 €	- €	500 €
A. D. M. R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 300 €	- €	1 300 €
Ainés Ruraux - Génération Mouvement	100 €	- €	100 €
Amicale Anciens de la Légion Etrangère	100 €	50 €	150 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 000 €	- €	1 000 €
Comité des Combattants du canton	350 €	- €	350 €
Donneurs de sang	300 €	200 €	500 €
Association pour les Retraites Agricoles : ARA	300 €	- €	300 €
Amis de la Chanson	2 000 €	1 000 €	3 000 €
Amis de Lisle	100 €	100 €	200 €
Arnaud de Montaigut	500 €	- €	500 €
Arts Scenics	3 000 €	1 000 €	4 000 €
ETC	100 €	2 000 €	2 100 €
Grandes Fêtes	2 000 €	- €	2 000 €
Ass. de sauvegarde de la Chapelle de Gradille	100 €	- €	100 €
Orgues et Musique	1 600 €	- €	1 600 €
Lo Grifol	100 €	- €	100 €
Les Arpents Verts	100 €	- €	100 €
Jardiniers de Mazérac	100 €	- €	100 €
Foyer Educatif du Collège de Lisle	1 000 €	- €	1 000 €
Amicale des Ecoles Publiques Bellevue	1 500 €	- €	1 500 €
Amicale des parents d'élèves Ecoles Privée Sacré Cœur	1 500 €	- €	1 500 €
COOP Scolaire école Elémentaire de Lisle	5 700 €	- €	5 700 €
COOP Scolaire école Maternelle de Lisle	1 875 €	- €	1 875 €
La Sauce des Parents d'élèves du Collège JMG Le Clézio de Lisle	100 €	- €	100 €
MJC	16 500 €	- €	16 500 €
TOTAL	54 985 €	9 967,44 €	64 952,44 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

9. Administration Générale – Convention d'aménagement de la route de Ladin – Autorisation de signature

Par délibération n°67-2015 du 27 novembre 2015, le conseil municipal adoptait la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme dans le cadre du projet d'exploitation d'une carrière de sables et de gravier sur la commune de Lisle-sur-Tarn aux lieux-dits « La Sarette » et « Rodières ».

Le dossier mis à l'enquête publique prévoyait notamment, dans le cadre de la protection des riverains et la mise en sécurité des espaces de circulation, que l'exploitant créerait un axe traversant la ZAC de l'Albarette, et élargirait la route de Ladin depuis cette création jusqu'au lieu d'exploitation.

Dans sa séance du 26 janvier 2016, le conseil de la communauté de communes Tarn et Dadou acceptait à l'UNANIMITE l'offre de concours de la société SGM AGREGATS relative à l'aménagement de la voie sur la ZAC de l'Albarette.

Afin que les travaux puissent débuter et qu'une continuité dans les opérations d'aménagement puisse être assurée, il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention dont le projet est joint en annexe relatif à l'aménagement et l'élargissement de la route de Ladin, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

10. Intercommunalité - Communauté de Communes TARN ET DADOU : Reconduction de la Charte Intercommunale en matière de politique enfance

En 2012, la Communauté de Communes TARN ET DADOU a initié une politique intercommunale d'accueil des enfants pendant les périodes extra-scolaires qui s'est caractérisée par la mise en place d'un co-financement TARN ET DADOU -Communes du fonctionnement des ALSH, une nouvelle définition des subventions communautaires et un accord de principe des 29 communes sur leurs participations financières aux ALSH.

Elle a été renforcée par la « *Charte intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans* », adoptée en Conseil communautaire du 20 décembre 2012, et par l'ensemble des 29 Communes et la Communauté de Communes le 21 mars 2013 pour une période de 2 ans.

Cette charte est le résultat d'un travail volontariste de coopération entre les 29 communes et la Communauté de communes, qui traduit la volonté d'une véritable politique intercommunale en direction de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire.

Document contractuel mais non réglementaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, la charte vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mutualisation de l'offre d'accueil par une collaboration en bonne

intelligence entre tous les acteurs,

- Garantir la possibilité aux communes de maîtriser leur budget enfance et leurs choix,
- Favoriser l'accueil de toutes les familles de la Communauté de Communes dans un centre de loisirs du territoire,
- Tendre vers une offre d'accueil géographiquement bien répartie sur l'ensemble du territoire, en parfaite concordance avec le pacte communautaire et les grands principes d'accueil en Centre de loisirs (ALSH).

Elle a abouti à la formalisation d'un co-financement du fonctionnement des Centres de loisirs par l'ensemble intercommunal, ainsi qu'à une participation financière annuelle de la Communauté de communes de 330 000 € pour la période pour la période 2012-2014, réévalué à 375 000 € pour l'année 2015.

Le Conseil Communautaire a adopté dans sa séance du 16 décembre 2014 la reconduction de cette charte pour la période 2016/2018 dans les mêmes conditions que celles validées lors de sa séance du 14 décembre 2014.

Ainsi, les principes retenus pour définir les participations de T&D au fonctionnement des ALSH extrascolaires accueillant des enfants de 3 à 15 ans pour un montant de 375 000 € par an sont les suivants :

- Une participation de base calculée sur la fréquentation en nombre d'heures enfants de l'année N-2. Le taux horaire de la participation sera de 0,80 €/h. Il servira de variable d'ajustement pour maintenir l'enveloppe à 375 000 € (+ ou - 0,80 € selon le nombre d'heures).
- Deux bonifications en lien avec un service supplémentaire rendu sur le territoire :
 - Une 1^{ère} valorisation en direction des accueils de loisirs ouverts au mois d'août sur la base des fréquentations du mois d'août N-2. Le taux horaire de cette bonification sera fixe à 0,80 €/h.
 - Une seconde valorisation en direction des accueils de loisirs accueillant plus de 20 % des enfants domiciliés hors de la commune d'implantation, calculée sur la base des fréquentations des enfants extérieurs à la commune d'implantation N-2. Le taux horaire de la participation sera fixe et s'élèvera à 0,60 €/h.

Chaque année, et durant toute la période de validité de la charte, une évaluation de la politique éducative intercommunale sera menée.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver la reconduction de la charte intercommunale modifiée en matière de politique enfance pour la période 2016/2018,
- D'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la Charte Intercommunale modifiée pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans avec les représentants de la Communauté de Communes TARN ET DADOU, les Communes membres ainsi que les représentants des Accueils de Loisirs

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

11. Patrimoine – Restauration des vitraux de l'église de Sours – Acceptation d'offre de concours

Par courrier en date du 17 Mars 2016, l'association « Sauvons Notre Eglise » (SNE) a fait part de son souhait de verser à la Commune la somme de 4 160 € qui correspond au coût estimatif Hors Taxe des travaux de réfection des vitraux de l'église de Sours.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'accepter l'offre de concours de l'Association « S.N.E.» pour la réfection des vitraux de l'église de Sours.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

12. Patrimoine – Réhabilitation de la fontaine du Griffoul – Lancement d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine

La fontaine du Griffoul est un monument historique remarquable faisant partie intégrante de la place Paul Saissac. Sa détérioration constatée a fait l'objet de diverses études initiées par des hommes de l'art, études aboutissant au constat sans appel d'une nécessaire réhabilitation de ce monument.

La prise en charge intégrale d'une telle opération par le budget communal ne pouvant être envisagée, une souscription publique pourrait être initiée par la Fondation du patrimoine, partenaire légitime et expérimenté de ce type de procédure, afin de mobiliser des mécénats populaire et d'entreprise en faveur de ce projet patrimonial sur la fontaine.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'accepter le principe du lancement d'une procédure de souscription publique sous l'égide de la Fondation du patrimoine dans le but de collecter de fonds en vue de la réhabilitation de la fontaine du Griffoul.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

13. Personnel – Création d'un CAE pour le musée Raymond Lafage

Au titre de la saison 2016, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent non titulaire à raison de 20/35^{ème}. A cet effet, il est proposé de recourir à un contrat aidé intitulé : Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.).

L'emploi envisagé présente les caractéristiques suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures annualisées
- Tâches : accueil du public, participation à la préparation et à l'organisation de manifestations et expositions, entretien locaux
- Date d'embauche : 1^{er} mai 2016
- Durée du contrat : 1 an (6 mois renouvelables 1 fois)

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De créer un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre du dispositif C.U.I – C.A.E
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

14. Personnel - Recrutement d'agents non titulaires à temps non complet ou complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Comme chaque année, la commune est confrontée à la nécessité de recourir à des agents non titulaires à temps complet ou non complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois sont créés en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De créer les emplois suivants au titre de la saison estivale 2016 :
 - Piscine :
 - 1 emploi d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives non titulaire.
Fonctions : surveillant de baignade / sécurité, surveillance, entretien des installations
Diplôme : BNSSA (temps non complet)
Rémunération : 4^{ème} échelon du grade d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives IB : 348 / IM : 326
Période : Les après-midi du 6 juillet 2016 au 29 août 2016,
 - 1 emploi d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2^{ème} Classe non titulaire
Fonctions : maître-nageur sauveteur / sécurité, surveillance, entretien des

installations

Diplôme : BEESAN (temps complet)

Rémunération : 5^{ème} échelon du grade d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2^oClasse IB : 374 / IM : 345

Période : du 29 juillet (après-midi) au 15 août 2016

- 4 emplois d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire (temps complet)

Fonctions : accueil du public / régisseur de recettes / entretien des locaux / distribution paniers

Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} Classe IB : 340 / IM : 321

Périodes :

- deux du 6 juillet 2016 au 31 juillet 2016
- deux du 1^{er} août 2016 au 29 août 2016

○ Services Techniques :

- 2 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaires à temps complet

Fonctions : entretien cadre de vie, matériel, etc...

Rémunération 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe IB : 340 / IM : 321

Périodes indicatives :

- un au mois du juillet et l'autre au mois d'août 2016

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

15. Intercommunalité – Communauté de Communes Tarn & Dadou – Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou d'achats de fournitures et de matériel pour la mise en accessibilité des bâtiments

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette loi vise sans distinction tous les types de handicap, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. L'accessibilité doit être appréhendée avec un souci de confort d'usage pour tous afin de permettre à tous les publics de profiter des aménagements réalisés et notamment les personnes dont l'autonomie se trouve limitée de façon durable ou momentanée.

Tout établissement recevant du public qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) prévoyant les travaux de sa mise en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et techniques, dans un délai limité de 3 ans maximum (6 ans si situation particulière : plusieurs ERP ou bâtiment complexe), avec une programmation des travaux et des financements. C'est dans ce contexte que Tarn & Dadou et plusieurs communes du Territoire ont réalisé leurs diagnostic

Ad'AP pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

Pour des raisons d'économie d'échelle et d'organisation, Tarn & Dadou et les communes membres ont choisi de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

Dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver la participation de la commune de Lisle-sur-Tarn à la mise en place d'une convention constitutive, dont le projet est joint en annexe, du groupement de commandes avec Tarn & Dadou et certaines communes membres qui en formulent le souhait pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel de mise en accessibilité des bâtiments
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- De désigner M. Eric BLANQUART comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

16. Finances – Club house de l'Amicale Sportive Lisloise – Demande de subventions

Par délibérations n° 5-2016 et 6-2016 du 28 janvier 2016, le conseil municipal sollicitait des subventions auprès des différents partenaires dans le cadre du projet de réalisation du club-house du club de rugby local.

Il s'avère que le plan de financement défini doit être revu, tant par l'évolution que laisse entrevoir le projet en matière d'investissement que par les partenaires susceptibles d'être sollicités.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Nature du projet	Montant HT du projet	Financement prévisionnel		
Construction d'un club-house pour le club de rugby	148 000 €	Etat	37 000 €	25%
		Feader	37 000 €	25%
		Département	15 000 €	10%
		CC T&D	20 000 €	14%
		Commune	39 000 €	26%

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De solliciter l'aide de l'Etat, du Feader, du Conseil Départemental, de la Communauté de communes Tarn et Dadou, ainsi que de tout autre partenaire potentiel, afin de réaliser le projet de club-house pour le club de rugby.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

17. Informations et questions diverses

La séance est levée à 20h20.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 15 avril 2016.

Le Maire

Maryline LHERM

Les pièces complémentaires aux délibérations sont disponibles au secrétariat général.